



ORDONNANCES ÉTABLIES HORS DU QUÉBEC

Comment s'y retrouver !

PAR **JOËL BRODEUR**, INF., M.SC.

Vous travaillez dans une clinique sans rendez-vous. Une femme se présente pour se faire administrer un médicament intramusculaire. Il s'agit d'une dame de 45 ans qui revient d'un séjour de quatre mois en France. Elle a en sa possession une fiole d'Avonex^{MD} ainsi que l'ordonnance originale d'un médecin consulté en France.

Après vérification, vous constatez que ce médicament est approuvé au Canada. L'Avonex^{MD} (nom usuel : interféron bêta-1a) est un immunomodulateur indiqué pour le traitement de la sclérose en plaques. La dose prescrite est conforme aux bonnes pratiques et au diagnostic de la cliente.

Il en aurait été autrement d'un médicament en vente libre.

DEVEZ-VOUS LUI ADMINISTRER CE MÉDICAMENT ?

L'une des premières choses consiste à vérifier si, au Québec, ce produit est en vente libre ou délivré sur ordonnance. Ici, puisqu'il s'agit d'un médicament délivré sur ordonnance, l'infirmière ne peut l'administrer, même si la cliente a le médicament en sa possession, sans obtenir au préalable une ordonnance valable au Québec.

Il en aurait été autrement d'un médicament en vente libre.

La *Loi sur la pharmacie* (L.R.Q., c. P10) prévoit qu'une ordonnance est « donnée par une personne autorisée par une loi du Québec à prescrire un médicament » ou « donnée par une personne autorisée par une loi d'une autre province ou d'un territoire du Canada à prescrire un médicament dans la mesure où cette personne, si elle exerçait au Québec, serait autorisée par une loi du Québec à prescrire ce médicament », ce qui exclut une ordonnance provenant de France.

Toutefois, si cette cliente s'était présentée avec une ordonnance provenant d'une autre province canadienne, vous auriez pu lui administrer le médicament. Dans le cas présent, vous ne pouvez pas procéder à l'injection et devez diriger la cliente vers un médecin afin qu'elle obtienne une ordonnance valable. ■

Ndlr : L'auteur est infirmier-conseil à l'OIIQ.

© Almagami / Dreamstime.com

CONGRÈS ANNUEL

du 7 au 9 NOVEMBRE 2010

LES PERSONNES VULNÉRABLES AU CŒUR DES ENJEUX ÉTHIQUES

Souper et spectacle

Admission : 70 \$
le dimanche 7 novembre 2010
de 19 h à 22 h 30
Hôtel Hyatt Regency Montréal

Consultez
le programme préliminaire
complet sur le site www.oiiq.org

Inscrivez-vous dès maintenant !
Service de l'organisation d'événements
Tél. : 514 935-2501
1 800 363-6048
evenements@oiiq.org